

28 avr 2015 -14:22

Déclaration fiscale 2015

Le SPF Finances a présenté les nouveautés et caractéristiques principales de la déclaration fiscale 2015.

Les nouveautés :

En conséquence de la 6ème réforme de l'Etat, la déclaration fiscale change en plusieurs points :

- de nouveaux codes apparaissent qui commencent par les chiffres 3 et 4 et qui reprennent les compétences régionales. Les compétences fédérales continuent à commencer par 1 et 2.
- pour les contribuables qui bénéficient du bonus logement, les codes deviennent 3370/4370 à 3375/4375 à la place de 1370/2370 à 1375/2375.
- pour les contribuables qui ont un emprunt hypothécaire datant d'avant 2005, les codes pour les amortissements en capital deviennent 3355/4355 au lieu de 1355 et 2355.

Les contribuables ayant un compte à l'étranger doivent obligatoirement le déclarer auprès de la Banque Nationale de Belgique sur www.cappcc.be

Le SPF Finances envoie toujours plus de propositions de déclaration simplifiée (PDS) en étendant le public cible aux jeunes de plus de 18 ans. Le SPF Finances envoie donc 2.123.596 de PDS en 2015.

Les dates importantes :

Tax-on-web est ouvert dès aujourd'hui, le mardi 28 avril.

Les dates de rentrées de déclaration sont :

- Les déclarations papiers doivent rentrer pour le 30 juin 2015.
- Les citoyens ont jusqu'au 15 juillet 2015 pour compléter leurs déclarations via Tax-on-Web.
- Les mandataires doivent rentrer les déclarations sur Tax-on-Web pour le 29 octobre 2015.

Tax-on-web a comme chaque année plus de données préremplies, les aides en ligne sont adaptées aux nouveautés liées à la 6ème réforme de l'Etat. Tax-on-web reste donc le moyen le plus facile de compléter rapidement et sans erreur sa déclaration.

L'aide au remplissage :

Comme chaque année, le SPF Finances aide les citoyens au remplissage des déclarations via les canaux habituels : dans nos bureaux (durant le mois juin de 9h à 15h), via des permanences communales, dans certains centres commerciaux le samedi, par téléphone (contact center au 02 572 57 57), sur notre [site internet](#).

Pour la première fois, en partenariat avec la Fédération francophone des Sourds de Belgique, le SPF Finances organise des permanences pour les sourds et malentendants. Ces permanences auront lieu en deux vagues : dans un premier temps, en présence d'un interprète en langue des signes. La deuxième étape se fera par l'intermédiaire d'un interprète en langue des signes joignable par vidéo-conférence. Ces permanences auront lieu fin mai et début juin dans différents bâtiments du SPF Finances.

SPF Finances
North Galaxy
Boulevard du Roi Albert II 33/70
1030 Bruxelles
Belgique
<http://finances.belgium.be>

Florence Angelici
Porte-parole (FR) SPF Finances
+32 470 775 728
florence.angelici@minfin.fed.be

Francis Adyns
Porte-parole (NL) SPF Finances
+32 470 76 22 44
francis.adyns@minfin.fed.be